

Parfois je me demande si un Blanc protestant et anglo-saxon devrait participer à ce débat parce que nous ne pouvons parler de l'apport très sincère de ceux qui ne le sont pas et qui ont été victimes de partialité parce qu'ils appartenaient à une minorité. Peut-être n'ai-je pas été exposé aux mêmes circonstances que d'autres députés, mais ce n'est qu'une question de temps. Je viens de l'Irlande du Sud, et c'était encore récemment que M. Kennedy, ancien président des États-Unis, mentionnait qu'à son époque, il y avait à Boston des pancartes ainsi rédigées: «Irlandais et Noirs ne sont pas admissibles». Il n'y a pas très longtemps de cela. Pour ma part, cet embarras m'a été épargné. J'ai hésité longtemps, me demandant si je pouvais apporter quelque chose au débat ou même tenter de le faire, car indépendamment de la longueur possible de ce débat, il porte sur certains éléments fondamentaux de la philosophie judéo-chrétienne.

• (9.20 p.m.)

C'est peut-être me montrer un peu émotif, un peu irlandais, un peu excessif, mais je prétends que, au fond, il s'agit de la pensée des gens. Il serait beaucoup plus facile pour moi de dire à la Chambre, comme le député de Sudbury (M. Jerome): «Bien sûr, je suis contre la haine et la discrimination, contre le préjugé, le fanatisme et le génocide.» De ce que renferme le bill C-3, il n'a parlé que du génocide, et personne à la Chambre n'est en faveur du génocide. Mais, que je sache, on ne trouve pas dans le bill les mots «préjugé» ou «fanatisme».

On y parle de l'incitation à la haine au moyen de la propagande. J'en prends les députés à témoin, suivant l'endroit où ils siègent, leur façon de réagir, les circonstances où ils se trouvent, leur motivation et la provocation dont ils peuvent faire l'objet, la question devient assez subjective. Évidemment, de tels éléments doivent entrer en jeu. Et je vous le dis, monsieur l'Orateur, Jésus-Christ aurait pu être reconnu coupable aux termes de certaines dispositions du bill C-3 par les Romains en place à l'époque, car il prêchait des choses qui étaient anathèmes et l'antithèse des croyances de l'Empire romain païen, et il incitait à la violation de la paix.

Je dirai aux députés que Martin Luther aurait pu être reconnu coupable d'incitation à la violation de la paix aux termes de ce bill, lorsqu'il affichait ses thèses à Wittenberg. A notre époque, je prétends que Martin Luther King se rendait vraisemblablement coupable

[M. Nowlan.]

des infractions mentionnées dans le bill C-3, en raison de certaines choses qu'il disait contre la suprématie des Blancs protestants aux États-Unis, et je ne dis pas que sa contrepartie canadienne en Amérique du Nord soit mieux. La seule chose en quoi nous sommes supérieurs, c'est de n'avoir pas autant de gens assaillis par le très grave problème qui règne au sud de la frontière. Comme l'a dit un jour Abraham Lincoln, le problème racial s'intensifie en raison directe du nombre des intéressés. C'est pourquoi, au Canada, nous adoptons parfois une attitude suffisante quand il s'agit des problèmes de race ou de religion, puisque la composition ethnique de la population canadienne semble plus homogène que celle du pays voisin. Mais cela ne nous rend en rien meilleurs. Cela ne nous rend pas plus tolérants. Cela ne nous fait pas plus proches de tout ce que le député d'York-Sud a mentionné aujourd'hui.

Le bill C-3 va-t-il y remédier? Je suis d'accord avec le député d'York-Sud et avec d'autres pour ne pas ergoter sur les imperfections légales du bill. Cependant, si je remonte le cours de l'histoire, je puis dire et je répète qu'aux termes de ce bill, le Christ aurait pu être condamné tout comme auraient pu l'être Martin Luther ou encore Martin Luther King.

Je conviens avec le député de Sudbury qu'il y a un certain illogisme dans le discours prononcé aujourd'hui par le très honorable député de Prince Albert au sujet de Reubin et de Stokely Carmichael. Je pense que si ceux-ci venaient au Canada maintenant et que ce bill avait force de loi, ils seraient condamnés aux termes de cette loi parce que les choses qu'ils prêchent et veulent faire entendre ne sont certainement pas de nature à calmer le cœur et l'esprit des hommes, qu'ils soient blancs ou noirs. Ils créent la dissension. Ils suscitent la mauvaise volonté. On peut certainement parler à ce propos d'une violation de la paix. Cependant, monsieur l'Orateur, connaissant la triste histoire des minorités, que ce soit aux États-Unis ou dans n'importe quel autre pays, n'ont-ils pas un certain droit à parler? J'en reviens à Carmichael et à Rubin ainsi qu'à Rapp Brown, où qu'il soit ce soir et, je vous le demande, aucun d'eux pourrait-il venir au Canada et prendre la parole sans être condamné en vertu des dispositions de ce bill?

Je n'approuve pas nécessairement ce qu'ils disent. Cela me bouleverse parfois profondément mais je conviens qu'ils ont le droit de le dire. Je ne me résouds pas à croire ce qu'ils ont subi, ce qui les pousse à dire des choses